



# Établir la liasse fiscale (fiscalité d'entreprise)

Mise à jour janv. 2023

**Durée** : 2 jours - 14 heures

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquisition ou renforcement des notions fiscales relatives aux entreprises entrant dans le champ des impôts commerciaux

## PRÉREQUIS

- Pas de prérequis spécifiques

## PARTICIPANTS

- Collaborateur de service comptabilité et financier ou tout personnel ayant des connaissances juridiques et comptables
- Les décideurs d'entreprises

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques.
- Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques (en moyenne 30 à 50%)
- Remise d'un support de cours.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Feuille de présence signée en demi-journée
- Évaluation des acquis tout au long de la formation
- Questionnaire de satisfaction
- Attestation de stage à chaque apprenant
- Positionnement préalable oral ou écrit
- Évaluation formative tout au long de la formation
- Évaluation sommative faite par le formateur ou à l'aide des certifications disponibles

## MOYENS TECHNIQUES EN PRÉSENTIEL

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation, équipée d'ordinateurs, d'un vidéo projecteur d'un tableau blanc et de paperboard

## MOYENS TECHNIQUES DES CLASSES À DISTANCE

- A l'aide d'un logiciel comme Teams, Zoom... un micro et éventuellement une caméra pour l'apprenant,
- suivez une formation en temps réel et entièrement à distance. Lors de la classe en ligne, les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur
- Les formations en distanciel sont organisées en Inter-Entreprises comme en Intra-Entreprise
- L'accès à l'environnement d'apprentissage (support de cours, labs) ainsi qu'aux preuves de suivi et d'assiduité (émargement, évaluation) est assuré
- Les participants recevront une convocation avec lien de connexion
- Pour toute question avant et pendant le parcours, une assistance technique et pédagogique est à disposition auprès de notre équipe par téléphone au 03 25 80 08 64 ou par mail à [secretariat@feep-entreprises.fr](mailto:secretariat@feep-entreprises.fr)

## ORGANISATION

- Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

## PROFIL FORMATEUR

- Nos formateurs sont des experts dans leurs domaines d'intervention
- Leur expérience de terrain et leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité.

## ACCESSIBILITÉ

- Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur l'ensemble de nos formations. Aussi, si vous rencontrez une quelconque difficulté, nous vous invitons à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation

## Programme de formation

### Détermination du résultat comptable

- Les principes comptables
- Les écritures de fin d'exercice

### Du résultat comptable au résultat fiscal

- Divergences entre comptabilité et fiscalité
- Les réintégrations fiscales
- Les déductions fiscales

### Détermination de l'IS

- Calcul de l'Impôt Société
- Gestion des déficits
- Imputation des crédits d'impôts

### Elaboration des états de nature comptable

- Le bilan (2050 et 2051)
- Le compte de résultat (2052 et 2053)

- Les immobilisations, les amortissements (2054 et 2055)
- Les provisions (2056)
- L'état des échéances des créances et des dettes (2057)
- Le tableau des écarts de réévaluation (2054 bis)

### Elaboration des états de nature fiscale

- La détermination du résultat fiscal (2058A)
- La gestion fiscale des déficits et provisions non déductibles (2058B)
- Le tableau d'affectation et renseignements divers (2058C).
- La détermination, l'affectation et le suivi des plus ou moins-values (2059A et 2059D).

### La déclaration 2065